



# INFOS NIEVROZ

BULLETIN REALISE PAR LA MUNICIPALITE DE NIEVROZ

N° 13 – JUILLET 2010

## Sommaire

- Flash info 1
- CFAL et Informations diverses 2
- Informations diverses 3
- Canicule - Baignade 4
- « Bien vivre » à Niévroz 5
- Etudes et dossiers en cours pour PLU 6
- P.L.U. 7
- Fleurissement 8

## Utile ...

- Pompiers 112 / 18
- SAMU 15
- Gendarmerie 04.78.06.10.24 / 17
- Centre anti-poisons 04.72.11.69.11
- Urgence Gaz : 0.800.47.33.33
- Taxi Millet : 04.78.06.07.36 / 06.86.27.89.68
- Mairie Tél. : 04.78.06.12.50  
Fax : 04.72.25.90.64  
Courriel : [mairie@ville-nievroz.fr](mailto:mairie@ville-nievroz.fr)  
Site internet : [ville-nievroz.fr](http://ville-nievroz.fr)  
Horaire du secrétariat :  
08 h 30 à 11 h 30 : du mardi au samedi  
14 h 30 à 17 h 30 : le mardi  
14 h 30 à 17 h 00 : le vendredi
- Déchetterie  
Heures d'ouverture :  
du Lundi au Vendredi :  
09 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 19 h 00  
Samedi :  
09 h 00 à 19 h 00 en continu  
  
Important : *se munir d'une pièce d'identité*  
*Pour justificatif de domicile*
- Ramassage des ordures ménagères : **Mardi**

## Le Comité Fleurissement



organise  
le concours communal  
*« Maisons Fleuries  
2010 »*

*Voir coupon d'inscription  
à l'intérieur.*

## LIVRE « Mémoire de vies »

**NIEVROZ**

*... Souvenirs d'un passé qui s'estompe ...*

Le Conseil Municipal de Niévroz a décidé de publier un livre consacré à notre village. Son but est de retracer les grandes lignes de l'histoire de Niévroz, mais surtout, au travers de nombreuses photos, de témoigner de la vie quotidienne de nos habitants, d'hier à aujourd'hui.

Cet ouvrage, destiné à toutes les générations sera le témoin de la mémoire collective de notre village.

Ce travail de mémoire, qui fait partie de notre héritage, sera mené par une équipe de quelques bénévoles passionnés.

Un document détaillé d'appel aux bonnes volontés est joint à ce feuillet « Infos Niévroz »

Cet ouvrage ... C'est le vôtre !

C'est pourquoi nous comptons vivement sur votre participation à l'élaboration de ce livre.

L'équipe de rédaction.

## CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise)

- ⇒ Le dossier administratif relatif à la formalisation du dossier CFAL, par le Préfet de l'Ain, en Projet d'Intérêt Général (P.I.G.) a été mis à disposition du public du 04 juin 2010 au 03 juillet 2010, néanmoins le dossier complet reste à votre disposition auprès du Secrétariat de mairie.
- ⇒ Le Préfet de l'Ain rencontrera les Maires dont les Communes sont impactées par le futur tracé, le 19 juillet 2010.
- ⇒ Un nouveau point de rencontre entre le Conseil Municipal de Niévroz et les représentants de Réseau Ferré de France (RFF) est programmé en septembre prochain.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Travaux - Entretien Bâtiments

Pendant les vacances d'été : réfection de la peinture d'une classe de primaire et mise en place de plafonds suspendus en maternelle et remise en peinture de la classe et du dortoir. Différents petits travaux d'entretien seront également réalisés à l'école (stores, rideaux, etc...). Salle des Fêtes : le parquet de la grande salle sera re-vitrifié pendant l'été. Au printemps, le massif de fleurs de l'esplanade de la salle des fêtes a été finalisé avec des plantes vivaces et un complément de fleurs de saison. L'entrée de notre salle des fêtes s'embellit pour un meilleur accueil des utilisateurs, tout en contribuant à l'amélioration esthétique de notre village. S'agissant du WC public, les travaux de finalisation des urinoirs sont réalisés.

### Rappel : Passeports

Suite aux nouvelles dispositions réglementaires, les demandes de passeport biométrique se font dorénavant dans n'importe quelle commune équipée du dispositif nécessaire.

Pour notre secteur il s'agit de la Mairie de Montluel, les permanences ont lieu du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous au 04-78-06-06-23. Mais vous pouvez également vous adresser à Meximieux, Miribel, Rillieux, Lyon, etc...

### Rappel : Carte Nationale d'Identité

Nous rappelons également que les délais sont assez longs (environ 2,5 mois) pour obtenir une carte nationale d'identité ou son renouvellement. Merci de déposer vos dossiers suffisamment à l'avance, surtout en période de congés.

### Secrétariat de Mairie « en période estivale »

Le secrétariat de Mairie de Niévroz sera fermé les samedis matins du 10 Juillet au 28 Août 2010 inclus.

### Transport sur Montluel

Pour information, le Conseil Général de l'Ain organise des transports en cars pour le marché de Montluel chaque vendredi matin. Il suffit de téléphoner aux cars « Guderzo » au 04-74-61-10-35 le jeudi avant midi, ils vous donneront l'heure de passage. Tarif unique de 2 €.

### Office de Tourisme - Horaires d'été

L'office de Tourisme de la 3CM à Montluel vous guide dans vos recherches et vous informe sur les capacités d'hébergement, activités et loisirs tout au long de l'année, le bureau est ouvert :

du Mercredi au Samedi de 8 h 30 à 12 h 00

les Lundis, Mardis, Mercredis et Vendredi après midi de 13 h 30 à 17 h 00

le Dimanche : Permanence au Musée (29 rue du marché) de 15 H à 18 H

Tél. : 09-75-28-27-72 - Fax : 04-78-06-09-53 Adresse mail : [office.tourisme@cc-montluel.fr](mailto:office.tourisme@cc-montluel.fr)

### « Plan de la Ville »

Le Conseil Municipal vient de faire réaliser un « Plan Guide de la Ville » par la Société « Média Plus Communication ». Ce plan autofinancé par les annonces publicitaires est édité en 1000 exemplaires, vous trouverez un exemplaire, à votre attention, joint à ce feuillet « Infos Niévros ». Tous nos remerciements aux Annonceurs ainsi qu'au Comité Communication pour la préparation de la maquette.

### Télé alerte-Un système de diffusion de messages d'alerte téléphonique

Comme annoncé dans le bulletin municipal de début d'année, dans le cadre de la prévention des risques naturels et technologiques, notre commune est en cours d'équipement d'un système de diffusion de messages d'alerte téléphonique par appel, SMS, Télécopie et/ou courriel.

Ce système sera dans un premier temps dédié à l'information sur des risques majeurs et imminents comme les inondations, les incendies, le plan canicule ou tout autre évènement particulier mettant en cause la sécurité des personnes et des biens. Ce nouvel outil nous permettra donc d'optimiser l'organisation et la diffusion de l'alerte.

Dans un second temps, en fonction des évolutions possibles, nous pourrions envisager de diffuser d'autres types d'informations : évènements climatiques particuliers, retard ou annulation des transports scolaires, etc.

Pour assurer une véritable efficacité à cet outil, votre participation est indispensable. C'est pourquoi nous vous remercions de bien penser à nous renvoyer le coupon rempli en lettres majuscules en Mairie (coupon distribué avec le bulletin municipal, si vous ne l'avez pas, renseignez vous auprès du Secrétariat).

Notez que le fichier mis en place le sera dans le respect des lois « informatiques et libertés » et nous permettra de disposer du maximum de moyens de communications afin de vous garantir au mieux l'acheminement de l'information à votre attention.

### Mise à jour du Site web Communal

Vous l'avez observé, la Commune de Niévros vient d'acquérir (début 2010) la nouvelle version du logiciel de gestion de notre Site web : [www.ville-nievros.fr](http://www.ville-nievros.fr)

En effet, l'ancienne version devenue obsolète a laissé la place à la console « Séolan V7 » qui nous permettra une gestion plus efficace et plus complète de notre site, tout en intégrant de nouvelles fonctionnalités.

Le nouveau site actuellement en ligne présente les premières données mises à jour. Dans l'avenir, de nombreuses informations complémentaires viendront enrichir la présentation de notre Village.

Ce site contribuera au renforcement de notre démarche d'information sur la vie de la Commune, en complément du bulletin municipal, des feuillets « Infos Niévros », des articles de presse, affichages, réunions publiques, etc ... Souhaitons que ce site puisse répondre à vos attentes.

### Défibrillateurs

Nous avons fait l'acquisition de deux défibrillateurs cardiaques, le premier est installé en fixe dans la salle des fêtes et le second est disponible, en mairie, en boîtier mobile pour les manifestations extérieures. Les Sapeurs Pompiers de notre CPI Communal sont également équipés du même matériel dans le cadre de leurs activités opérationnelles.

### Moustiques

En complément du traitement général de notre Commune (zones humides naturelles), une personne de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) passe régulièrement en Mairie (toutes les semaines en période sensible) afin de consulter le registre des demandes d'interventions chez les particuliers.

Si vous avez un problème de moustiques, n'hésitez pas à venir nous le signaler.



## Canicule

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie. Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

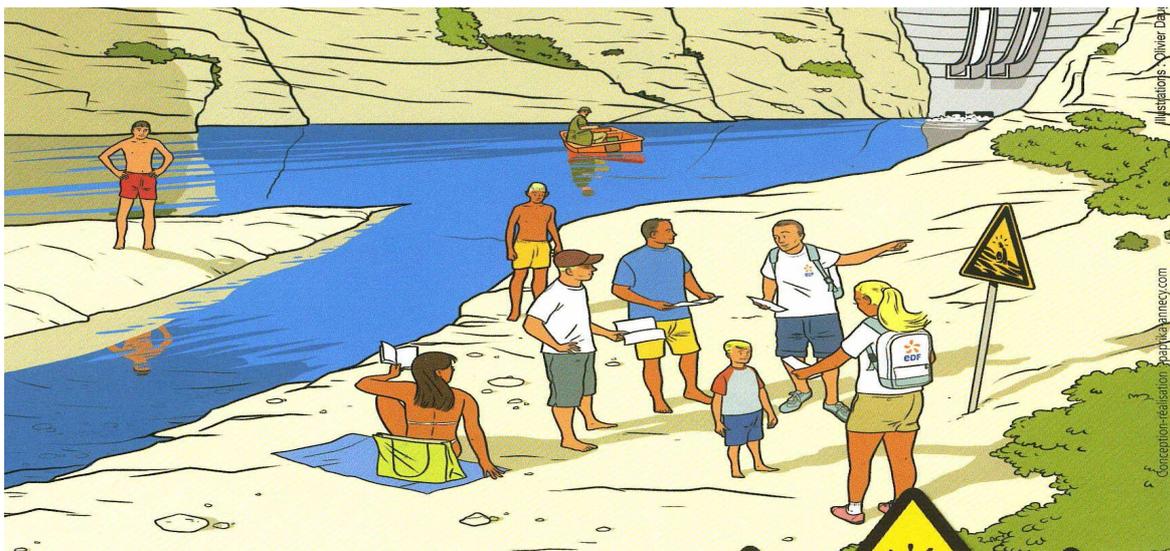
*Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.*

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance Météo France.  
Téléphone : 3250 (0,34 euros/mn)  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Envie d'en savoir plus ?  
Composez le 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
Ou [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)



## Baignade - Respectez les panneaux d'information ou d'interdiction - Attention au risque de noyade !



### Calme apparent, risque présent !

RANDONNEURS, BAIGNEURS, PÊCHEURS, PLAISANCIERS : À PROXIMITÉ DES BARRAGES, CES PANNEAUX VOUS SIGNALENT LES ZONES À RISQUE. RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ. MÊME PAR BEAU TEMPS, L'EAU PEUT MONTER TRÈS RAPIDEMENT.

# Eté 2010 : Quelques rappels pour « bien vivre » à Niévroz !

## ↳ Campagne contre le bruit ! (Suivant Arrêté Préfectoral de septembre 2000)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous tenons également à rappeler à chaque propriétaire de chien(s) qu'il doit prendre toutes les mesures utiles pour empêcher que les aboiements ou hurlements de ces animaux ne troublent le voisinage.

## ↳ Prévention contre le feu !

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers.



Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions qui figurent dans l'arrêté Préfectoral du 06 octobre 2005, affiché en Mairie.

## ↳ Les haies sur la voie publique !

Il est rappelé aux propriétaires que l'élagage des arbres et haies est obligatoire dès lors qu'ils sont en contact avec les lignes électriques ou téléphoniques ou qu'ils débordent sur la voie publique (arrêté préfectoral n° 90481 du 23 février 1990).

## ↳ Niévroz Propre !

En préparation, une demi-journée « NIEVROZ PROPRE » sera organisée à la rentrée de septembre/octobre. Nous inviterons toutes celles et ceux qui voudront participer à cette opération citoyenne.

## ↳ Mini Stade !

Dans le cadre du *bien vivre ensemble* et dans le *respect des usagers et du voisinage*, nous rappelons les horaires d'ouverture du mini-stade.

Tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés),  
09h00 à 20h00 du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre,  
09h00 à 18h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars,

Les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 toute l'année.

## Etudes / Dossiers en Cours Pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Cette année 2010 est une année de réalisation, finalisation ou lancement d'études-diagnostics nécessaires à la préparation du PLU. En effet certains diagnostics font partie des pièces réglementaires indispensables à la réalisation du PLU, d'autres sont des données complémentaires permettant d'affiner la stratégie communale par des éclaircissements factuels et précis.

- Diagnostic « voiries »

Un marché a été passé avec le Cabinet Serge PAULIN, afin de réaliser le diagnostic complet des voiries existantes et de programmer, après validation des projets, les aménagements et travaux à venir. Le volet accessibilité sera également traité dans le cadre de cette étude. Nous avons aussi fait appel au Cabinet PLANTIER afin d'établir des relevés et des plans topos sur la totalité des voiries et réseaux.

- Diagnostic Lônes - Zones humides - Natura 2000

Dans le cadre de Natura 2000, un Document d'Objectif (DoCob) est en préparation avec les Services d'Etat, les Usagers et la Collectivité via le CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels). Dans le même temps, une étude complémentaire sur la mise en valeur des Lônes, nécessaire avant l'élaboration du PLU, est en cours de réalisation. Cette mission a été confiée, par l'intermédiaire de la Société SDEI, au Cabinet BIOTEC, dans le cadre d'un appel à projet partenarial.

La « phase diagnostic » de cette étude a été présentée fin 2009 et met l'accent, tant sur le plan environnemental que pédagogique, sur le ruisseau du Cottey, la Lône, les anciennes gravières, l'espace de loisirs intégrant les lacs de pêche et le camping, l'axe piétons-cyclistes « du Léman à la Mer » et sa connexion avec l'Anneau Bleu... La prochaine étape, « phase projet » sera à réaliser pour fin 2010.

- Diagnostic Réseau d'Assainissement

La Commune s'est engagée dans une démarche générale destinée à l'amélioration du fonctionnement de son patrimoine du service assainissement, de la fiabilisation du fonctionnement et de la mise à niveau éventuelle du système d'assainissement, de l'élimination des eaux parasites et de l'élaboration d'un programme de travaux cohérent et hiérarchisé. Afin de mener à bien ce projet, la Commune a fait appel à la société SDEI.

- Diagnostic Assainissement Non Collectif - SPANC (Service Public d'Ass. Non Collectif)

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992, les communes ont obligation d'avoir une vision globale en matière d'assainissement non collectif et doivent prendre en charge le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif et les dépenses afférentes à ces contrôles.

Ce dossier a été confié à la Société PÖYRY Environnement qui vient de terminer la phase diagnostic du zonage d'assainissement et nous fournira une carte d'aptitude des sols. La mise en œuvre du SPANC se fera ultérieurement.

- Carrières

Dans le cadre d'une éventuelle pérennisation des activités d'extractions de granulats, une étude d'impact et de faisabilité est en cours de réalisation afin de connaître, les gisements potentiels, les effets sur les sites et paysages, sur les milieux physiques, sur la faune, la flore et milieux naturels et équilibres biologiques, sur la commodité du voisinage, sur les biens matériels et les activités humaines ainsi que sur le patrimoine culturel et archéologique. Il sera tenu compte de l'intégration dans le paysage de la carrière, de la protection contre les nuisances potentielles sur le voisinage et des conditions de remise en état du site après exploitation.

Ces éléments, nous permettront de définir les orientations stratégiques relatives aux carrières et pourront être, selon les cas, intégrées au dossier PLU.

# P.L.U.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2009, le Conseil a validé l'opportunité et l'intérêt pour la commune de transformer son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, aujourd'hui, le plan d'occupation des sols de la commune de NIEVROZ ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune telles qu'elles résultent de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) et de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » qui imposent la mise en place d'un nouvel instrument de planification urbaine : le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les objectifs de la collectivité au travers de cette opération sont les suivants :

- Maitriser la forte pression de développement,
- Envisager, pour les zones restant à urbaniser, les règles applicables et leurs limites,
- Mettre à jour le règlement du POS actuel en prenant en compte les mutations dans la gestion privative de l'aménagement des tenements et en intégrant des prescriptions réglementaires nouvelles issues des modifications du code de l'urbanisme,
- Mettre en concordance, au besoin, l'ensemble des documents existants (DTA, SCOT, PPRN, etc ...),
- Se doter d'un plan de zonage d'assainissement et le mettre en compatibilité avec le nouveau PLU,
- Mener des réflexions thématiques avec approche environnementale, architecturale et paysagère.

Il conviendra d'arrêter un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** élément fondamental du PLU, qui exposera le projet global de la commune.

Le conseil municipal a donc décidé :

De prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal et de soumettre cette révision à la concertation, conformément au code de l'urbanisme, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avec une information qui prendra différentes formes, afin d'être le plus largement possible accessible au public : réunions publiques, rencontres avec les partenaires institutionnels, site internet, rendez-vous particuliers, publications municipales et presses, **documents tenus à la disposition du public en Mairie aux heures et jours d'ouverture, accompagné d'un cahier de concertation.**

D'associer les services de l'Etat conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,

De consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi si elles en font la demande,

De charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation de la révision du PLU, de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaire à la mise en œuvre de la révision du PLU, et enfin de solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi que le Conseil Général pour l'attribution de la subvention octroyée désormais à ce même titre.

Quelques étapes à venir : PADD prévu automne 2010, Réunion Publique de présentation du PADD, Enquête Publique 1<sup>er</sup> trimestre 2011, Arrêté du Préfet de l'Ain envisagé pour fin 2011 ...

Concours Départemental des Communes Fleuries 2009  
Notre Commune est 3<sup>ème</sup> dans la catégorie 1001 à 2000 habitants !  
Félicitations et remerciements à toutes celles et ceux qui participent à cette action.



-----  
« Fleurissement communal des particuliers »  
N'hésitez pas à vous inscrire  
au concours fleurissement de la commune.

*Le jury sera ravi d'aller à votre rencontre et d'admirer  
vos réalisations quelle que soit leur nature.*

*Notez également que le jury composé du Comité Fleurissement  
se réunira le :*

**Samedi 07 août 2010 à partir de 13 heures 30**

*(inscription à déposer en Mairie de NIEVROZ ou à remettre aux membres du Comité Fleurissement)*



-----  
**INSCRIPTION CONCOURS FLEURISSEMENT**

Cocher la(les) catégorie(s) choisie(s) :

Maisons avec jardin

Fleurissement sur la voie  
publique

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

